



# LA GESTION DE VOTRE ÉPARGNE



## > LE LIVRET BLEU ASSOCIATION

**Avec le Livret Bleu association, vous optimisez la gestion de vos ressources et épargnez en toute liberté car vos fonds restent toujours disponibles.**

Ce compte de dépôt à vue rémunéré, accessible, sûr et facile à utiliser, est le complément logique du compte-chèques. Votre trésorerie est disponible à tout moment et sa rémunération est nette d'impôts. Votre dépôt peut atteindre jusqu'à 5 fois le plafond du Livret Bleu des personnes physiques, soit 76 500 € hors capitalisation des intérêts.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

- Le calcul de vos intérêts s'effectue selon la méthode des quinzaines. Tout dépôt réalisé entre le 1<sup>er</sup> et le 15 du mois porte intérêts à partir du 16, mais tout retrait effectué entre le 1<sup>er</sup> et le 15 du mois cessera de porter intérêts à partir du 1<sup>er</sup> de ce même mois.
- Vos intérêts acquis, capitalisés au 31 décembre de chaque année, sont nets d'impôts.



## > LE LIVRET B (OU 2<sup>ÈME</sup> LIVRET)

**Avec le Livret B du Crédit Mutuel, vous assurez une rentabilité à vos disponibilités.**

Ce compte de dépôt à vue rémunéré est le complément éventuel de votre Livret Bleu association pour maintenir la rentabilité de votre trésorerie. Ce livret n'est soumis à aucun plafonnement. Vos intérêts sont capitalisés chaque année et leur calcul s'effectue par quinzaine.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

- Vos intérêts sont soumis à l'impôt sur les sociétés au taux réduit de 24%.
- Ce Livret vous permet surtout de placer votre trésorerie en attente d'utilisation rapide.



## > LES BONS DE CAISSE - LES CERTIFICATS DE DÉPÔT NÉGOCIABLES

**Avec les bons de caisse et les certificats de dépôt négociables du Crédit Mutuel, vous placez vos disponibilités à un taux garanti.**

Vous pouvez souscrire un ou plusieurs bons de caisse lorsque le plafond de votre Livret Bleu est atteint et si les conditions du marché monétaire sont favorables. Vous pouvez également souscrire des certificats de dépôt négociables pour des montants supérieurs à 150 000 €.

Le bon de caisse est un placement à court ou moyen terme (jusqu'à 5 ans). Le certificat de dépôt négociable est un placement d'une durée de 1 jour à 1 an. Les conditions de rémunération sont négociées à l'avance, en fonction des conditions du marché, de la durée de votre placement et de son montant. L'échéance est fixée à l'avance.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

- Pour les associations répondant aux critères de non-lucrativité, les intérêts des bons de caisse sont exonérés de tout impôt après une retenue à la source égale à 15 % du revenu.

# LA GESTION DE VOTRE ÉPARGNE



## ➤ LES OPCVM<sup>1</sup> (Organismes de Placement Collectif de Valeurs Mobilières)

Les OPCVM comprennent notamment les SICAV (Sociétés d'Investissement à Capital Variable) et les FCP (Fonds communs de placements) qui sont des formules de gestion collective de valeurs mobilières. Ils vous permettent d'accéder au marché financier sans les contraintes administratives et d'information quotidienne que requiert la surveillance d'un portefeuille individuel.

- **Avec les SICAV de trésorerie<sup>2</sup>** du Crédit Mutuel, vous accédez sans difficulté au marché financier. Vous placez vos fonds pour une durée limitée (de sept jours à quelques mois). L'objectif pour ce type de SICAV est d'assurer à vos placements, quelle qu'en soit la durée, un rendement voisin de celui du marché monétaire.
- **Avec les FCP** du Crédit Mutuel, vous placez vos excédents de trésorerie et vous pouvez choisir de soutenir l'emploi et l'insertion en souscrivant « **CM-CIC France Emploi** », un FCP monétaire<sup>2</sup> de partage.



## ➤ UN FCP<sup>1</sup> EN FAVEUR DE L'EMPLOI

Lutter contre l'exclusion, c'est participer à la création d'emplois, aider au recrutement de personnes en grande difficulté, conforter, consolider les entreprises solidaires qui embauchent ces personnes.

Le Crédit Mutuel a donc décidé de soutenir l'action de l'association France Active qui, avec un ensemble d'autres partenaires, intervient sur le terrain auprès des acteurs de l'insertion.

« **CM-CIC France Emploi** » est un FCP monétaire dont la moitié du rendement est distribuée sous forme de don à l'association France Active. Le FCP bénéficie du label Finansol.

- Le portefeuille est essentiellement composé d'obligations françaises et de titres de créances négociables.
- Les revenus sont pour moitié distribués sous forme de don en fin d'année et pour moitié capitalisés, c'est-à-dire réinvestis dans le FCP.
- Pas de droits d'entrée, ni de droits de sortie.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

- Une information mensuelle précisant la composition du portefeuille, l'évolution de la valeur liquidative et de l'actif net est disponible dans les Caisses de Crédit Mutuel et sur le site de CM-CIC Asset Management ([www.cmcic-am.fr](http://www.cmcic-am.fr)).
- Pour mieux connaître les missions de France Active, consultez le site, [www.franceactive.org](http://www.franceactive.org).

1. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les valeurs liquidatives peuvent augmenter ou baisser en fonction des évolutions des marchés financiers. Pour vous aider à investir, votre conseiller se tient à votre disposition.  
2. Sans garantie de capital. Risque faible compte tenu de la nature de ce produit.